

Certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) Rapport externe de jury Session 2026

Références :

- *Décret n° 2021-548 du 4 mai 2021 modifiant le décret no 85-88 du 22 janvier 1985 relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;*
- *Circulaire du 19-5-2021, relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du CAFIPEMF.*

Le CAFIPEMF est une certification exigeante, les épreuves demandent un niveau de préparation et un engagement professionnel certains. Afin de se préparer au mieux, chaque candidat bénéficie de 5 semaines de formation avant les épreuves. Cette formation, riche et complète, permet de préparer cette certification dans de bonnes conditions. Elle a pour objectifs, outre la préparation des épreuves, à faire cheminer l'enseignant vers une posture de formateur. Cette formation est nécessairement complétée par un travail personnel notamment de lecture, d'information, de remise à niveau didactique et d'échanges avec des formateurs. L'investissement à fournir doit donc être mesuré par le candidat dès l'inscription aux épreuves.

La visite conseil avec l'IEN de la circonscription est un point de départ, permettant de réaliser un retour formatif et d'orienter le futur candidat sur sa préparation au regard de son parcours et de ses compétences professionnelles actuelles.

La session 2026 s'est inscrite dans le contexte de la réforme de la formation initiale des Professeurs des Ecoles dans laquelle seront appelés à intervenir des professeurs des écoles titulaires du CAFIPEMF afin d'assurer la moitié du volume horaire de l'enseignement de la formation initiale. Il s'inscrit également dans l'évolution de la formation continue des PE dans le cadre de l'acte II des Plans français et mathématiques.

Le présent rapport de jury a vocation à orienter le candidat vers les attendus des épreuves et à le préparer à celles-ci. Au-delà de ce rapport externe de jury, le candidat prendra connaissance des arrêtés, décrets et circulaires nationales citées en référence. Il est également fortement conseillé de consulter les annexes de la circulaire : la grille d'évaluation et le référentiel de compétences du formateur.

1. Bilan quantitatif

Un peu plus de la moitié des candidats ont été admis à la session 2026, ce qui révèle un bon niveau général et une bonne préparation. Cette année, comme les précédentes, d'excellents candidats ont réussi les épreuves, le meilleur candidat ayant eu une note globale de 40/40.

Résultats CAFIPEMF – épreuves générales

Département	Nombre d'inscrits	Nombre de présents	Nombre de candidats admis	Taux d'admis/inscrits
Ain	22	17	13	76,47%
Loire	21	17	9	52,94%
Rhône	85	60	34	56,66%
Académie	128	94	55	58,51%

Origine des candidats

	nb de candidats	nb admis	% de réussite
maternelle	24	13	54%
élémentaire	70	42	60%

Moyenne aux épreuves (sur 20)

Epreuve 1	Moyenne épreuve 1 en maths	Moyenne épreuve 1 en français
maternelle	11	13,85
élémentaire	12,825	13,73

Epreuve 2	Moyenne épreuve 2 en maths	Moyenne épreuve 2 en français
maternelle	12,67	11,75
élémentaire	12,21	10,1

Résultats CAFIPEMF : épreuves de spécialisation

Un candidat a passé l'épreuve facultative complémentaire de spécialisation (en maternelle) dans l'académie, il a été admis.

2. Bilan qualitatif

Les épreuves évaluent à la fois la maîtrise des savoirs théoriques et didactiques, la capacité à les mettre en œuvre dans une pratique de classe réfléchie et l'aptitude à analyser et à justifier ses choix pédagogiques. Voici une synthèse des attentes, des fragilités fréquemment observées et des conseils prodigués par les jurys pour chaque épreuve.

Épreuve 1

La séquence 1 consiste en une observation par le jury d'un temps d'enseignement en classe (60 minutes). La séquence 2, quant à elle, va permettre au jury d'interroger les choix des candidats lors d'un entretien de 60 minutes.

Pour réussir cette épreuve, le candidat doit avoir préparé de manière approfondie la ou les séances de classe, au-delà d'une séance de classe habituelle. Cela implique des documents de préparation qui explicitent la démarche pédagogique du candidat. Doivent notamment figurer dans ces éléments de préparation, la ou les compétences visées, les objectifs, les consignes. L'hétérogénéité des élèves doit avoir pu être anticipée afin de faire progresser chaque élève. Ces documents préparatoires doivent être modélisants pour de jeunes enseignants. Par ailleurs, l'adaptation de l'enseignant aux réponses des élèves est une qualité essentielle qui sera évaluée. La maîtrise des connaissances didactiques et théoriques des notions abordées est donc essentielle.

Sur la séquence 2, lors de l'entretien, il est attendu du candidat une pratique de classe réfléchie, engagée et adaptée aux besoins des élèves, ainsi qu'une justification argumentée des choix pédagogiques et didactiques. Ainsi, les bons candidats justifient de manière pertinente leurs choix, avec une distanciation qui permet de déceler d'ores et déjà, la posture de futurs formateurs. Inversement, certains candidats ont une analyse de pratique superficielle peinant à justifier leurs choix. Par ailleurs, il est attendu que le candidat s'inscrive dans un dialogue professionnel avec le jury, qu'il approfondisse son point de vue et qu'il intègre les éléments apportés par le jury au fur et à mesure de l'entretien. Enfin, l'absence de documents de préparation ou des documents peu aboutis sont des points faibles récurrents.

Conseils du jury :

Au-delà de ce qui vient d'être présenté, le candidat doit avoir une parfaite connaissance des enjeux pédagogiques et didactiques des notions abordées. Il doit par ailleurs :

- Maîtriser les programmes d'enseignement.
- Assoir les notions abordées sur des références théoriques didactiques et/ou pédagogiques éprouvées
- Gérer son temps afin de donner à voir une démarche globale et cohérente.

La mise à disposition de documents auprès du jury est appréciée quand elle facilite la lisibilité de la démarche d'apprentissage.

Cas particulier de l'épreuve 1 aménagée

Concernant l'épreuve aménagée pour les **directeurs d'école et les conseillers pédagogiques**, la séance collective animée dans le cadre professionnel doit permettre de montrer une action de formation. Comme pour l'épreuve non aménagée, les éléments clés de réussite reposent sur la maîtrise des enjeux didactiques et pédagogiques liés à la formation observée.

Ainsi, le bon candidat a pu explicitement formuler les objectifs précis de formation à atteindre, a pu adopter une posture professionnelle adaptée marquée par l'écoute, la bienveillance et une gestion efficace du groupe. Une animation dynamique, favorisant la participation active et l'engagement de tous, est attendue, ainsi qu'une capacité à s'adapter aux réactions du groupe et à gérer les imprévus. L'utilisation pertinente d'outils et de supports adaptés au public, ainsi que la capacité à faire des liens avec les compétences professionnelles visées, sont également valorisées.

Chez de nombreux candidats, l'animation a pu être jugée trop descendante et peu participative. Les moins bons candidats ont eu du mal à justifier leurs choix de formation lors de la 2^e séquence. Enfin, tout comme pour l'épreuve classique, des problèmes de gestion du temps ont été relevés, pénalisant ainsi certains candidats.

Il est donc recommandé de prévoir une séance structurée, avec une progression logique claire, en privilégiant les modalités actives telles que les échanges et les mises en situation. Les candidats doivent anticiper les ajustements en fonction des réactions des participants et s'appropriier les ressources partagées avec les collègues. Les propositions pédagogiques doivent s'appuyer sur des référents théoriques solides et éprouvés, connus et maîtrisés des candidats. Enfin, il est conseillé de proposer une séance avec un contenu bien ajusté au public, de maintenir un rythme dynamique, et de prévoir un temps pour recueillir le feedback des formés.

Pour la seconde séquence, le jury valorise également une posture réflexive, notamment la capacité à adopter une distance critique vis-à-vis de sa propre pratique et une aptitude à se projeter dans une posture de formateur. Les moins bons candidats analysent la séance de manière trop descriptive, sans réelle prise de recul.

Les conseils aux candidats passant l'épreuve non aménagée sont valables pour ceux passant l'épreuve aménagée (cf. ci-dessus).

Épreuve 2

Séquences 1 et 2

Les séquences 1 et 2 de l'épreuve 2 consistent d'une part en l'observation d'une séance menée par un professeur des écoles, d'autre part en l'analyse de la séance observée par le candidat avec le professeur des écoles concerné.

Lors de la séquence 1, certains candidats produisent un document support, qui, quand il est bien pensé, facilite la prise de notes, l'analyse, et facilite également l'exploration des axes prioritaires (deux ou trois maximum).

L'appropriation des références théoriques est indispensable pour cette épreuve. Il est par ailleurs attendu du candidat qu'il arrive à identifier quelques axes prioritaires, qu'il sera amené à expliciter lors des séquences 3 et 4.

Les bons candidats réussissent à créer un climat de confiance grâce à leur écoute, leur bienveillance et leur capacité à entrer dans un véritable échange. Inversement, un discours descendant entre un candidat qui « sait » et un professeur des écoles, est systématiquement pénalisé par le jury.

Le candidat, s'adresse à un enseignant débutant dans le métier. Il doit pouvoir s'exprimer de manière simple, pragmatique, avec des exemples concrets permettant au professeur de saisir puis d'appliquer les conseils prodigués en classe. Inversement, un discours jargonnant ou trop vague serait pénalisant.

Lors de l'échange avec le PE, il est essentiel de valoriser les points positifs observés dans la pratique professionnelle de celui-ci et de privilégier les questions ouvertes. Ce type de questions facilite la prise de conscience du PE des éléments qu'il doit améliorer dans sa pratique de classe.

Les conseils formulés par le candidat doivent être précis, les outils proposés doivent être adaptés aux besoins du professeur des écoles.

Séquences 3 et 4

Les séquences 3 et 4 consistent en la production par le candidat d'un rapport de visite sur la séance observée en séquence 1, ainsi qu'en la réalisation d'un entretien.

Les rapports de visite sont dans leur ensemble réfléchis, preuve d'une bonne préparation des candidats. Aucune forme n'est imposée, la seule contrainte est que le rapport ne doit pas excéder deux pages.

Le jury a pu observer quelques rapports descriptifs, sans analyse approfondie, confondant faits observés et interprétations. A l'inverse, un bon rapport est synthétique, structuré, hiérarchisé, analysant les gestes professionnels du PE et explicitant les choix opérés lors de l'entretien.

Le candidat doit produire un document clair et conforme à la réalité observée. Une relecture efficace est nécessaire pour éviter les erreurs de copier-coller, ainsi que pour établir une hiérarchisation des pistes. Le rapport doit s'appuyer sur des observations factuelles précises et refléter les échanges de manière fidèle. Le rapport distinguera clairement la description, de l'analyse et de l'interprétation. Enfin, une écriture synthétique et un contenu maîtrisé sont essentiels pour faciliter la lecture.

Lors de la **séquence 4**, il est attendu du candidat qu'il réponde de manière argumentée et structurée, en s'appuyant sur les observations et les analyses réalisées lors de la visite. Une cohérence entre le rapport et les propos tenus lors de l'entretien avec le jury est essentielle, tout comme la capacité à expliquer clairement les choix et à étayer ses arguments avec des exemples concrets.

Certains candidats montrent un manque de maîtrise des connaissances théoriques et des enjeux liés à la recherche.

Il est attendu une connaissance approfondie, tant des contenus à enseigner que des démarches d'apprentissage en appui de références théoriques spécifiques.

Il est recommandé d'adopter une posture de futur formateur, en connaissant les missions accessibles avec le CAFIPEMF et de maîtriser les enjeux majeurs de la formation des enseignants.

Conclusion

Au regard des points abordés, il n'est pas attendu que le candidat maîtrise les compétences de formateurs telles que définies dans le référentiel de compétence du formateur. C'est bien la capacité à devenir formateur qui est évaluée lors de cette certification.

Le président du jury